OOAQ
Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
1265, rue Berri, bureau 730, Montréal (Québec) H2L 4X4
tél. (514) 282-9123 • télec. (514) 282-9541
courriel : info@ooaq.qc.ca • site web : www.ooaq.qc.ca

Table des matières

Lettres de présentation 2
Membres du Bureau et le personnel 3
Rapport du président 4
Rapport du directeur général et secrétaire 9
Rapport des activités du Bureau 11
Rapport du syndic 14
Rapport des comités 14
Liste des autres comités 18
Tableau des membres 19
États financiers 20

Dépôt légal - 3e trimestre 2001 - Bibliothèque nationale du Québec - ISBN 2-9802087-8-7

Lettres de présentation

lettres

Montréal, le 10 août 2001

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Paul Bégin
Ministre responsable
de l'application des lois
professionnelles

Montréal, le 10 août 2001

Monsieur Jean-K. Samson, président
Office des Professions du Québec
800, place d'Youville, 10e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2001.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

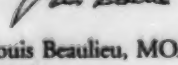

Louis Beaulieu, MOA
Président

Montréal, le 10 août 2001

Monsieur Paul Bégin
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
1200, route de l'Église, 9e étge
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

Conformément à la Loi, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport d'activités de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2001.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Louis Beaulieu, MOA
Président

102-01538/

Les membres du Bureau et le personnel

Bureau

en avant de gauche à droite :
Robin Springer, orthophoniste-administratrice
Isabelle Vendette, audiologiste-vice-présidente
Louis Beaulieu, orthophoniste-président
Gisèle Jasmin, administratrice externe
Éric Bégin, audiologiste-administrateur

en arrière de gauche à droite :
Geneviève Lemieux, orthophoniste-trésorière
Louise Lavergne, orthophoniste-administratrice
Johanne St-Cyr, orthophoniste-administratrice
Jean-Philippe Legault, secrétaire et directeur général
Jean-Paul Morin, administrateur externe

personnel

de gauche à droite
Louis Beaulieu
président
Evelyne Perras
conseillère aux affaires professionnelles
Sylvie Roberge
secrétaire aux communications
Thérèse Kirouac
secrétaire de direction
Conrad Hamel
contrôleur
Danielle Désormeaux
réceptionniste-commis
Jean-Philippe Legault
directeur général et secrétaire

Rapport du président

Louis Beaulieu

Au moment d'écrire ce cinquième rapport, vous venez de me témoigner à nouveau votre confiance en me confiant un troisième mandat par acclamation. Je vous en remercie et soyez assurés que je tâcherai d'être à la hauteur des importantes responsabilités qui incomberont à la présidence au cours des trois prochaines années. Si les choses s'améliorent, les temps demeurent difficiles. Nous faisons face à des pressions énormes dues au manque d'effectif plus marqué en orthophonie qu'en audiologie. De plus, bien qu'ayant exigé beaucoup de nous, les transformations des réseaux de la santé et de l'éducation ne sont pas terminées.

Une année de progrès!

Il importe toutefois de constater que l'exercice 2000-2001 a été marqué par plusieurs progrès substantiels et qu'il y a raison d'être confiant. Des développements ont été consentis dans les réseaux de l'Éducation et de la Santé qui doivent se traduire par une amélioration de l'accessibilité aux services que seuls les orthophonistes et les audiologistes peuvent assurer. Nous avons aussi débuté une vaste réflexion sur l'avenir de nos professions, les États généraux des orthophonistes et des audiologistes du Québec. De plus, l'année a été riche en événements médiatiques qui ont contribué à une meilleure connaissance du rôle de l'orthophoniste et de l'audiologiste et qui ont permis de saisir encore mieux nos apports uniques et essentiels à la santé, à l'éducation et au bien-être de notre société.

Tout d'abord, je désire rendre hommage à quelques membres qui se sont particulièrement illustrés. Je veux également remercier chacun d'entre vous pour la qualité de vos actions et votre souci d'exercer votre profession avec ardeur dans le souci d'assurer la meilleure qualité possible à nos concitoyens.

En mai 2000, le Premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, nommait M^me^ Germaine Huot, orthophoniste et audiologiste, *chevalier de l'Ordre national du Québec*. En février 2001, la Gouverneure générale, M^me^ Adrienne Clarkson, a reconnu le travail de pionnière de notre chevalier en la nommant membre de *l'Ordre du Canada*. Il s'agit de premières pour nos professions au Québec et au Canada. Ces honneurs rejaillissent sur nos professions A mari usque ad mare.

M^me^ Sylvie Lepage Gagnon, audiologiste, a reçu le *Prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec* lors du XI^e^ Congrès de l'Ordre. M. Michel Desgagné, audiologiste, est notre lauréat 2000 du *Prix Germaine Huot* pour ses réalisations remarquables en implant cochléaire. *La Bourse Raymond Hétu* a été remise à M. André Courcy, orthophoniste. Finalement, M^me^ Suzanne Ménard, orthophoniste, a reçu le *Prix d'excellence de l'Institut d'administration publique du Québec*, secteur de la santé et des services sociaux, pour ses réalisations en dysphagie. Félicitations à tous nos lauréats, ambassadeurs des audiologistes et des orthophonistes au Québec, qui ainsi contribuent à notre fierté.

L'année qui s'achève a été des plus exigeantes pour le personnel de l'Ordre. En votre nom, je tiens à remercier tout le personnel et tout particulièrement le directeur général, M. Jean-Philippe Legault. Sans leur engagement et sans leur dévouement, il aurait été impossible de réaliser toutes nos actions et d'en récolter les fruits. Je veux aussi remercier les nombreux bénévoles, les administrateurs et les membres des comités qui investissent avec ardeur dans la vie de l'Ordre, pour faire de la protection du public une réalité qui s'incarne. Sachons-le, il n'est pas rare que je reçoive des commentaires de personnes qui s'ébahissent de notre dynamisme, de la qualité de nos publications et de nos actions.

Je veux profiter de cette occasion pour remercier M^me^ Claire Beaulieu qui a travaillé à l'Ordre pendant un peu plus de quinze ans en contribuant à l'épanouissement de notre organisation. Je veux également souhaiter la bienvenue à M^me^ Thérèse Kirouac, secrétaire de direction, qui lui a succédé et qui a su s'intégrer avec beaucoup d'efficacité au sein de notre petite équipe.

Des progrès pour nos concitoyens

Des gestes concrets en faveur de la prévention

L'année a débuté sous le signe de la prévention et de la promotion par le lancement du *Guide de prévention des troubles de la communication à l'intention de la clientèle de la petite enfance*. Cette magnifique publication, réalisée par le comité de communication de l'Ordre, vise à favoriser la stimulation du développement du langage chez les jeunes enfants en contribuant à l'identification précoce de ceux qui ont des difficultés de communication pour agir plus rapidement. En moins d'un an, cet instrument évolutif a été distribué gratuitement à plus de 1000 centres de la petite enfance (CPE). Voilà un engagement des audiologistes et des orthophonistes envers la population du Québec, en vue de prévenir les problèmes de scolarisation et d'alphabétisation. Les intervenants en garderie ont souligné la qualité du guide. De même, la précédente ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS), M^me^ Pauline Marois, s'est engagée à nous soutenir pour sa réédition.

L'Ordre a aussi déposé devant la Commission des États généraux sur l'avenir et la situation de la langue française au Québec le mémoire *Maîtriser la langue pour relever le défi des sociétés modernes*. Le but de ce document est de rappeler qui est primordial de s'assurer que tous les enfants puissent acquérir le langage. Ainsi, ils seront outillés pour développer la langue d'usage et avoir les bases pour acquérir une deuxième langue et pouvoir mieux réussir à l'école. Pour tous ceux qui éprouvent des difficultés de communication, cela doit aussi vouloir dire un meilleur accès aux services de l'audiologiste et de l'orthophoniste.

C'est également dans cette optique que l'Ordre a adopté l'*Avis sur le dépistage universel de la surdité chez les nouveau-nés*, réalisation du comité ad hoc formé il y a moins d'un an. Cet avis, déjà remis au MSSS, demande que l'on assure aux quelque soixante-dix mille nouveau-nés une évaluation de l'audition dès la naissance. Il démontre le bien-fondé de l'identification et de l'intervention précoce pour tous ceux qui ont une déficience auditive.

Finalement, l'Ordre a déposé devant la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, son mémoire *Miser sur un continuum intégré de services d'orthophonie et d'audiologie pour une meilleure santé du système et des Québécois* en vue de contribuer à l'effort de réflexion pour améliorer l'organisation et le financement du système de santé et des services sociaux québécois. L'Ordre a insisté sur la nécessité de pourvoir adéquatement les 1^re^ et 2^e^ lignes des services d'orthophonie et d'audiologie comme une des clés pour améliorer la santé et le bien-être de nos concitoyens.

Le comité sur l'effectif termine ses travaux ...

Au printemps 2000, le MSSS déposait le *Rapport des travaux du Comité sur l'effectif en audiologie et en orthophonie* et la *Synthèse des présentations d'associations d'usagers en orthophonie et en audiologie*. Il y fait état des graves difficultés d'accessibilité aux services d'orthophonie et d'audiologie au Québec. On y précise que seulement pour atteindre des ratios audiologiste et orthophoniste / habitants équivalents à ceux de l'Ontario en 1999, ce sont 462 professionnels qu'il faudrait ajouter (soit un peu moins de la moitié des membres de l'Ordre). Dans l'ensemble, on y recommande de créer le programme d'orthophonie à l'Université Laval, d'appuyer les efforts des universités montréalaises, d'inciter le MSSS, le ministère de l'Éducation (MÉQ), les régies régionales (RRSSS) et les commissions scolaires à poursuivre leur planification de services ou à les réaliser.

La synthèse des présentations des associations conclut à de graves problèmes d'accessibilité qui entraînent des problèmes sérieux aux dizaines de milliers de personnes représentées par la douzaine de groupes rencontrés. Depuis, le MSSS a accéléré des travaux entrepris en déficience parole / langage, travaux auxquels l'Ordre participe. Les autorités gouvernementales en santé ont fait le point sur la situation au Québec en février.

...et l'Ordre est de nouveau convié à une 6^e^ planification de la main-d'œuvre en 14 ans.

À la fin de l'automne, l'Ordre a été invité par le MSSS à participer à de vastes travaux de planification de la main-d'œuvre (PMO) qui, cette fois-ci, regroupent aussi plusieurs autres professions de niveau universitaire et technique. C'est perplexe et essoufflé que l'Ordre a débuté cette démarche qui semble se répéter sans que l'on ne réussisse à régler le problème alors qu'il est plus qu'évident qu'il y a une grave pénurie d'effectif.

Un progrès majeur dans la lutte à la pénurie d'effectif...

C'est le 7 novembre 2000 que le ministre de l'Éducation, M. François Legault, a signé les documents assurant le financement du nouveau programme d'orthophonie qui débutera à l'Université Laval en septembre et qui permettra de diplômer plus d'une vingtaine de professionnels dès 2003. Il s'agit là d'un événement majeur pour le Québec et pour les membres de l'Ordre puisque c'est le premier programme créé depuis plus de 35 ans.

...une démarche exceptionnelle de recrutement à l'étranger...

À l'automne dernier, l'Ordre a réussi à convaincre en quelques semaines le MSSS, puis le MÉQ de la nécessité de recruter des orthophonistes francophones qui possèdent un diplôme équivalent à celui exigé aux québécois. Cette démarche concertée avec le MSSS, le MÉQ, le MRCI, Immigration Canada, la DRHC, l'AÉRDPQ, l'AHQ, l'ACCQ, la FCSQ et les syndicats a progressé rapidement. Les efforts déployés permettront de réaliser une mission de recrutement en Belgique dès mai 2001 afin d'intéresser des logopèdes licenciés (diplômés de maîtrise) des universités belges à venir chez nous. Afin de préciser le cadre légal qui permettra d'émettre des permis restrictifs temporaires à ces individus, l'Ordre a pu compter sur l'appui de l'Office des professions. Pour l'Ordre, la solution mise en place est exceptionnelle et ne permettra vraisemblablement que de répondre à une partie des besoins plus urgents de professionnels pleinement qualifiés pour les employeurs. Cette première, pour le réseau de l'éducation en terme de personnel professionnel non-enseignant, n'a été réalisée au préalable en santé que pour les infirmières et les technologues en radiologie. Par cette démarche, le gouvernement démontre qu'il a placé au rang des priorités sur la nécessité d'assurer de meilleurs services aux personnes qui ont des troubles de la communication.

...et l'urgence de former plus d'orthophonistes et d'audiologistes au Québec

Pour répondre de façon durable aux besoins des citoyens et des employeurs, il est plus qu'urgent de former plus d'étudiants dans nos universités. On dénombre au minimum plus d'une centaine de postes non comblés actuellement au Québec et pour lesquels les employeurs sont peu confiants de trouver des professionnels. Les départs pour la retraite, les remplacements des congés parentaux, la volonté gouvernementale de développer les services et les besoins du secteur privé indiquent que de graves problèmes persisteront et même s'aggraveront à moins d'augmenter les cohortes étudiantes. À l'heure actuelle, la volonté gouvernementale de développer les services semble contrariée malgré de récents ajouts de fonds en éducation comme en santé, faute de ressources d'orthophonistes et d'audiologistes. Cette situation est inacceptable et le MÉQ ainsi que les universités doivent dès maintenant agir.

L'Ordre a interpellé ses partenaires à plusieurs reprises en ce sens. C'est ainsi qu'en février je rencontrais le recteur de l'Université de Montréal, M. Robert Lacroix, pour lui demander d'agir. L'intérêt manifesté semble prometteur.

L'Ordre à l'écoute de ses membres et de ses partenaires

Une tournée des régions...

De l'automne à la fin de l'hiver, j'ai eu le plaisir de réaliser ma deuxième grande tournée des régions du Québec et d'échanger avec plusieurs centaines d'entre vous au cours d'une vingtaine de rencontres. Ce fut pour moi l'occasion de constater de nouveau tous les efforts que vous consentez pour exercer plus efficacement votre profession dans des contextes souvent difficiles : surcharge de travail, interventions limitées, territoire et nombre de milieux de travail trop grands, difficultés d'ordre matériel et pénurie d'effectif. En région, vous m'avez rappelé les obstacles bloquant l'accès à la formation continue bien que vous constatez des progrès. L'Ordre considérera vos commentaires dans son exercice de planification stratégique triennal.

Lors de ces visites, j'ai rencontré les directeurs généraux des RRSSS de Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine et de Montréal-Centre pour discuter des besoins de services de la population et des conditions difficiles dans lesquelles les professionnels doivent exercer. Au Saguenay-Lac-St-Jean, j'ai participé à la journée d'étude organisée par le Conseil pour la prévention de l'abandon scolaire portant sur les difficultés de communication. Les établissements de santé et d'éducation, de même que tous les orthophonistes de la région y étaient présents, avec pour objectif de coordonner les efforts sur une base régionale en vue d'améliorer l'accessibilité aux services et agir en prévention.

...les États généraux des orthophonistes et des audiologistes du Québec

En septembre, l'Ordre a amorcé ses États généraux en confiant à une commission de six personnes, présidée par M^me^ Doris St-Pierre Lafond, de faire le point avec les membres sur plusieurs sujets : le champ d'exercice, les catégories de permis, l'autonomie et la responsabilité professionnelles, la formation (de base et continue) et la recherche. L'Ordre a également invité ses partenaires à s'exprimer sur le rôle et l'apport des membres à la santé, au bien-être, à l'éducation et à la prospérité de notre société. À terme et à la suite des consultations régionales et des assises nationales, la Commission pourra présenter son rapport au Bureau fin 2001. Cet exercice d'envergure permettra à tous de s'exprimer, de tenir compte des commentaires de nos partenaires et de tracer des lignes d'actions pour le futur.

Les travaux des comités et du syndic

Les comités statutaires et facultatifs ont travaillé d'arrache-pied à la réalisation de la mission de protection du public. Le *Document de réflexion sur les thérapies et les pratiques alternatives* et

l'*Avis préliminiaire concernant la pratique de l'audiologiste en cabinet privé d'ORL* ont été adoptés. L'Ordre a de plus constitué un comité ad hoc sur la définition de la dysphasie qui a pour premier mandat de proposer un plan d'action au Bureau afin de réaliser les travaux qui permettront de préciser la définition et des critères diagnostiques pour les jeunes de 0 à 18 ans. Il importe aussi de rappeler ce temps fort qu'a été le XI[e] Congrès qui s'est tenu en mai à Rimouski auquel plus de 300 membres ont participé. Finalement, le syndic a été occupé cette année.

Plusieurs actions avec nos partenaires du monde associatif...

L'Ordre a participé à divers événements avec ses partenaires du monde associatif, notamment avec l'AQEA, l'AQETA et l'AQEPA, au moment de congrès, d'actions médiatiques ou encore tout simplement d'échanges. L'Ordre a aussi participé à plusieurs autres congrès dont ceux de la Fédération des CPE, de l'AHQ et de l'AÉRDPQ, de même qu'au congrès tripartite organisé à Toronto notamment par l'Association canadienne des orthophonistes et des audiologistes (ACOA) ainsi qu'au Symposium des associations d'étudiants en ergothérapie, physiothérapie, orthophonie et audiologie (OPSEP) à l'Université de Montréal.

Décembre fut l'occasion de collaborer à la première conférence de presse du Réseau Mère-Enfant afin de demander d'ajouter les ressources pour permettre l'évaluation et la prise en charge des jeunes enfants qui ont des troubles modérés à sévères de la parole et du langage. On y demandait entre autres plus de 140 postes d'orthophonistes pour les enfants de 0-5 ans de la région Montréal et des quatre régions limitrophes.

...des universités...

Les directeurs des programmes des trois universités québécoises ont été rencontrés pour discuter de la pénurie d'effectif, des stages et de l'enseignement clinique, notamment dans le cadre des activités du comité de la formation. Les étudiants des universités de Montréal et McGill ont été rencontrés et ont reçu des enseignements sur la déontologie et sur le système professionnel.

...et des ministères

Du côté des ministères, des échanges ont eu lieu avec le MSSS notamment dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur la révision du *Règlement sur les aides auditives*. En décembre, j'ai écrit au Premier ministre Lucien Bouchard et aux membres du Conseil du Trésor pour leur demander de rétablir la couverture des réparations des aides auditives pour les personnes de tout âge. Les discussions se sont intensifiées et cela augure bien. L'Ordre a également répondu à l'invitation du ministère pour déléguer un membre au Groupe de travail sur la malnutrition des personnes âgées. En février, l'Ordre a eu le plaisir de rencontrer la ministre de la Santé et des Services sociaux, M[me] Pauline Marois, pour échanger sur les besoins de la population, sur la situation des services et sur les pistes de solution. Il faut souhaiter qu'une telle rencontre se renouvelle à chaque année.

J'ai aussi écrit au ministre de l'Éducation, M. François Legault, pour demander que l'on maintienne les ratios des classes de langage pour les enfants dysphasiques en rappelant les difficultés d'accès aux services d'orthophonie dans les écoles. De plus, à l'automne, j'ai fait part à la sous-ministre de l'ampleur de la pénurie d'effectif, des difficiles conditions d'exercice dans les écoles et des solutions pour y remédier. Finalement, une rencontre a eu lieu avec la directrice de l'adaptation scolaire.

Dans le monde professionnel

L'Ordre tient à remercier M[me] Linda Goupil, ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, pour le travail qu'elle y a accompli. Il est confiant que, M. Paul Bégin, qui prend la relève, saura aussi faire de la protection du public une priorité.

La mise à jour du système professionnel

Au cours de l'année, l'Ordre a suivi avec intérêt les divers chantiers mis en place pour moderniser le système professionnel. Parmi ceux dont l'Office des professions du Québec (OPQ) a la responsabilité, les groupes sur l'allégement réglementaire et sur l'inspection et la discipline ont amorcé avec énergie leurs travaux. Un troisième a terminé ses travaux et le projet de loi préparé vise à permettre aux professionnels de pouvoir se constituer en société en nom collectif à responsabilité limitée ou par action. Un mandat a également été confié pour documenter les apports du système professionnel et des ordres à la vie socio-économique de la société. À ce stade, l'Ordre a déjà fait état d'observations et devrait être de nouveau consulté à l'automne 2001 sur la base des rapports d'étape que l'Office déposera aux ordres pour commentaires et bonifications. L'Ordre a également participé aux travaux du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines dont le mandat est de faire des propositions en vue d'en moderniser l'organisation par une articulation plus harmonieuse entre les champs d'exercice pour notamment favoriser une utilisation plus souple des ressources. L'Ordre a rencontré à deux reprises le président du Groupe de travail, le D[r] Roch Bernier, et devrait le revoir à la fin du

printemps. En prévision de cette rencontre, il finalise un document précisant la nature de nos professions, la multiplicité des domaines d'exercice, la spécificité des compétences requises pour l'exercice professionnel ainsi que les risques de préjudices associés à la pratique de l'orthophonie et de l'audiologie.

L'Ordre a également formulé à l'OPQ un avis sur le projet de constitution d'un 45e ordre professionnel pour les géologues et les géophysiciens. Il a profité de l'occasion pour rappeler l'urgence de reconnaître que l'exercice de nos professions est aussi à risque pour la santé, le bien-être, la prospérité des individus et de la société et qu'en ce sens il y aurait lieu d'accorder également aux membres de l'Ordre une forme d'exclusivité.

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

L'Ordre a participé activement aux travaux du CIQ. Depuis mai 2000, j'en assume la vice-présidence. Je suis particulièrement fier d'avoir piloté avec succès la réforme des règlements généraux du Conseil, jamais révisé entièrement depuis sa création en 1965. Ce travail permettra au monde professionnel d'évoluer sainement et de s'actualiser. Le CIQ a aussi adopté la planification stratégique 2001-2004 ainsi que les deux premiers plans d'actions.

Le 3e Colloque sur l'interdisciplinarité

En mars 2001, s'est tenu le 3e Colloque sur l'interdisciplinarité dont le thème était: Le partage de l'information. J'ai eu le plaisir de co-présider cet événement avec le président du Collège des médecins du Québec, M. Yves Lamontagne. Ce fut l'occasion, pour plus de 250 professionnels d'une quinzaine d'ordres d'échanger sur les conditions qui favorisent le travail en équipe. Des actes du colloque seront publiés cet automne.

La mobilité professionnelle au Canada

Après de nombreuses rencontres et des échanges exigeants, l'Ordre devrait signer cet été un accord pour favoriser la mobilité professionnelle interprovinciale dans le cadre des discussions sur le commerce intérieur au Canada. Cette entente permettra aux membres de l'Ordre de pouvoir être reconnus dans toutes les provinces et territoires au Canada avec un minimum de formalités. L'Ordre remercie M. Robert Senez, coordonnateur québécois à la mobilité, pour sa précieuse aide dans cette démarche.

Priorités et perspectives

L'exercice financier 2001-2002 verra la poursuite des États généraux des orthophonistes et des audiologistes. Les Assises Nationales auront lieu en août et la Commission produira un rapport qui sera déposé au Bureau en décembre. L'été verra également la tenue d'un événement de formation continue et de perfectionnement majeur que sera le 25e Congrès mondial de l'Association internationale de logopédie qui se tiendra au Palais des Congrès de Montréal du 5 au 9 août 2001. Ce rendez-vous triennal en orthophonie et en audiologie conviera plus de mille participants des cinq continents pour plus de 500 conférences et présentations scientifiques comme cliniques en français et en anglais.

L'Ordre poursuivra activement ses travaux dans le cadre de la modernisation du système professionnel avec l'Office des professions, le Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines, le Conseil interprofessionnel du Québec ainsi qu'avec ses autres partenaires. Les énergies seront tournées vers la mise en place la plus rapide possible des solutions pour améliorer la protection du public, notamment la réserve de l'activité professionnelle.

Les difficultés importantes de ressources professionnelles d'orthophonistes et d'audiologistes exigeront également d'agir encore de manière proactive auprès du gouvernement, des politiques, des employeurs dans le respect de la protection du public de manière à favoriser l'accessibilité aux services qui doivent être assurés par les membres de l'Ordre. Priorités seront faires pour que l'on trouve des solutions à long terme tout en maintenant les efforts pour s'assurer de trouver des solutions temporaires acceptables pour les prochaines années.

Finalement, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec adoptera un plan stratégique triennal tout en poursuivant ses activités régulières. Il concentrera ses énergies sur l'inspection professionnelle et la formation continue toujours avec une finalité d'amélioration continue de l'exercice et de protection du public.

---

[1] MRCI: ministère des Relations avec les Citoyens du Québec; DRHC: Direction des ressources humaines du Canada; AERDPQ: Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec; AHQ: Association des hôpitaux du Québec; ACCQ: Association des CLSC et des CHSLD du Québec; FCS: Fédération des commissions scolaires. [2] AQEA: Association québécoise des enfants dysphasiques; AQETA: Association québécoise des enfants avec troubles d'apprentissage; AQEPA: Association québécoise des enfants avec problèmes auditifs.

Jean-Philippe Legault

Rapport du directeur général et secrétaire

Le rôle de la direction générale consiste à mettre en application les décisions et orientations du Bureau tout en dirigeant les activités de l'Ordre dans le cadre de la loi, des règlements et de ses politiques. Les responsabilités de la direction générale sont la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informatiques, la coordination du travail des comités et la gestion des communications. Voici donc les faits marquants des activités de la direction générale pour l'année 2000-2001.

Une année bien remplie!

La croissance de notre organisation et sa visibilité plus importante vont de pair avec une demande de service accrue de la part du public, des partenaires et des membres. En effet, les demandes se sont multipliées cette année en rapport à toutes les fonctions remplies par l'Ordre. Ce fut le cas autant à l'admission qu'à l'inspection professionnelle, à la formation continue ainsi qu'aux communications et au service à la clientèle.

Notre site Internet n'est pas étranger à cette situation. Des développements s'y poursuivent dans le but d'améliorer l'accès à l'information en ligne. À titre indicatif, un moteur de recherche servant à obtenir des ressources en privé a été perfectionné et des pages d'information en anglais sont maintenant accessibles et le seront davantage jusqu'au développement complet d'un site bilingue. Le forum de discussions privé aux membres de l'Ordre est aussi en redéfinition complète. Malgré le déploiement des nouvelles technologies de l'information, la réponse directe et personnalisée demeure pour nous une préoccupation continuelle, pour orienter le professionnel dans sa pratique, comme pour guider le public dans sa quête de services et de solutions.

Communication et publications

Le comité de communication a complété la réalisation de son plan triennal de communication de belle façon. Le *Guide de prévention des troubles de la communication à l'intention de la clientèle de la petite enfance* a été lancé en mai 2000. La première édition du guide, tirée à 1000 exemplaires, fut écoulée en un temps record. D'autre part, toujours à l'occasion du Mois de la communication, la population générale et plus particulièrement les intervenants des milieux de garde à la petite enfance ont été sensibilisés au danger du bruit et de ses répercussions sur les habiletés d'écoute et le développement du langage. L'émission *Enjeux* de la Société Radio-Canada a d'ailleurs consacré un reportage, d'une durée de 30 minutes, à cette problématique. La revue professionnelle *Fréquences* s'est refait une beauté avec une nouvelle grille graphique plus attrayante. Les dossiers abordés cette année furent : *Intervention auprès de l'adulte atteint de surdité acquise*; *La dysphasie scolaire : thérapie*; *Éthique et déontologie*; *Intervention auprès des trachéotomisés.*

Une formation continue en évolution

Les succès remportés par le XI[e] congrès de l'OOAQ, tenu en mai 2000 à Rimouski, ont confondu bien des sceptiques. En effet, le défi que représentait la tenue d'un congrès en région éloignée a été relevé avec brio grâce aux membres du comité organisateur de la région du Bas-St-Laurent. Le bilan du congrès s'est avéré des plus positifs tant sur le plan de la participation des membres qui se sont déplacés nombreux (plus de 300), que des conférenciers et des exposants (plus de quarante kiosques) ainsi que sur le plan financier (surplus de 10,000$).

Nous avons entrepris une réflexion sur nos activités de formation depuis la recommandation reçue positivement l'année dernière par le Bureau à l'effet de mettre sur pied un programme de formation continue obligatoire. Cette année, les *Politiques et procédures du comité de formation continue* ont été révisées. L'Ordre n'a pas renouvelé sa participation aux conférences interactives de l'American Speech and Hearing Association (ASHA) pour l'année 2001. Cette décision est fondée sur notre insatisfaction quant au service offert par le fournisseur américain. Cette année, seulement trois des six activités ont pu être tenues.

Affaires disciplinaires et réglementaires

Certains comités ont vu leurs activités s'intensifier en

2000-2001. Il s'agit des comités de révision des plaintes, du comité de discipline et du comité de la réglementation. Le premier a siégé pour la première fois de son histoire. Le second, inactif depuis une dizaine d'années, a fait face à un niveau d'activité record. Quant au dernier, il a entrepris la révision de règlements dont le besoin d'actualisation se faisait sentir, en commençant prioritairement par le règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle. De plus, avec les toutes dernières modifications au *Code des professions* concernant notamment le pouvoir réglementaire de déterminer les activités de formation continue ou le cadre de ces activités que les membres de l'ordre ou une classe d'entre eux doivent suivre, le comité aura à adresser ses recommandations au Bureau à cet effet dans la foulée des travaux relatifs au programme de formation continue obligatoire.

Admission et encadrement de la profession

Suite à la décision du gouvernement du Québec d'autoriser le recrutement d'orthophonistes en Belgique, des travaux ont été amorcés en concertation avec les ministères québécois et canadiens concernés ainsi que des associations d'employeurs en vue de réaliser une campagne de recrutement en Belgique. Au préalable, nous avons dû établir le cadre légal qui permettra d'encadrer ces futurs professionnels et de favoriser leur intégration au Québec. Dans cette foulée et dans le but de faciliter l'accès à la profession d'orthophoniste à des professionnels compétents, nous avons entrepris l'étude préliminaire de deux projets spéciaux en collaboration avec le MRCI et l'Université de Montréal. Il s'agit, premièrement, d'offrir une formation d'appoint de six crédits pour des candidats belges en vue d'obtenir un permis permanent délivré par l'Ordre. Deuxièmement, un devis visant l'élaboration d'un examen est sur le point d'être déposé pour l'obtention de financement. Un tel examen permettrait à l'Ordre d'évaluer les connaissances et habiletés des candidats à la profession pour statuer sur l'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis.

Un groupe de travail s'est penché sur la révision des objectifs et du processus d'inspection. Ces étapes sont maintenant complétées ; des orientations et un plan d'action pour les cinq prochaines années en découleront.

Support à la présidence

Le directeur général, secondé par toute l'équipe de la permanence, fut comme d'habitude appelé à supporter le président en égard aux relations gouvernementales et politiques ainsi qu'au développement des affaires professionnelles. Parmi les dossiers les plus importants, soulignons notamment ceux des effectifs, des négociations dans le cadre de la mobilité de la main-d'œuvre et de l'organisation du congrès de l'IALP.

États généraux des orthophonistes et des audiologistes du Québec

Les États généraux des orthophonistes et des audiologistes du Québec se sont mis en branle cette année après un rigoureux et minutieux exercice de planification. Le directeur général de l'Ordre s'est vu confier la fonction de secrétaire de la commission des États généraux. Une trentaine de documents (mémoires, avis, commentaires) ont été reçus et analysés lors de la première phase de consultation. Les deux tiers de ces documents provenaient de membres de l'Ordre alors que l'autre tiers provenait de partenaires institutionnels. Les deux objets de discussion proposés ont été abordés, soient : 1) les champs d'exercice, les catégories de permis et l'évolution des contextes de pratique 2) la formation de base, la formation continue, la spécialisation et la recherche. Pour leur part, les partenaires ont exprimé leur point de vue en lien avec les rôles et les contributions spécifiques des orthophonistes et des audiologistes à la santé, à l'éducation et à la société en général.

Conseil québécois d'agrément

Le directeur général de l'Ordre a été élu au conseil d'administration du Conseil québécois d'agrément pour un mandat de deux ans à titre de représentant des ordres professionnels. Le Conseil québécois d'agrément est un organisme indépendant, sans but lucratif, qui a pour mission de soutenir les organisations dispensant des services sociaux sanitaires dans leur recherche d'amélioration continue de la qualité des services offerts à la population.

En terminant, je tiens à exprimer ma gratitude au personnel de la permanence, M^mes^ Danielle Désormeaux, Thérèse Kirouac, Sylvie Roberge, Evelyne Perras ainsi qu'à nos proches collaborateurs, M^mes^ Nicole Moreno, Carmen Phénix et M. Conrad Hamel, tous, appelés à supporter les activités courantes de l'organisation. Je m'en voudrais de ne pas souligner l'engagement de nos nombreux bénévoles qui œuvrent au sein des comités statutaires, facultatifs et ad hoc de l'Ordre, en commençant par les président(e)s des comités.

Je vous invite à parcourir le détail des principales décisions (rapport des activités du bureau de l'OOAQ) et réalisations (rapports des comités) ainsi que les états financiers qui suivent. À ce chapitre, les états financiers 2000-2001 ont démontré un excédent des dépenses sur les revenus de 22 180 $ en raison des dépenses imprévues et imputables directement à notre mission de protection du public. L'avoir des membres (surplus), quant à lui, s'établit maintenant à 119 794 $.

Activités du Bureau

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Bureau de l'Ordre a tenu neuf (9) réunions entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2001. Les principales résolutions du Bureau ont été :

- d'accepter de délivrer les permis et d'inscrire au Tableau des membres toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés au Bureau ;
- de radier du Tableau des membres les personnes qui n'ont pas versé, dans les délais fixés, la cotisation professionnelle ou pour d'autres raisons ;
- d'accorder l'équivalence de diplôme à vingt (20) personnes et de la refuser à six (6) autres en application du règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation de l'OOAQ ;
- de délivrer un permis temporaire, d'une durée d'un an, avec conditions à quatre (4) personnes ;
- d'inscrire au Tableau des membres les personnes qui ont satisfait aux exigences de l'article 46 du *Code des professions* ;
- de mandater la firme Samson Bélair Deloitte et Touche pour la vérification des états financiers de l'exercice 2000-2001 ;
- d'adopter les prévisions budgétaires 2000-2001 ;
- d'adopter le programme d'inspection professionnelle 2000-2001 ;
- de nommer à titre de délégué au Conseil interprofessionnel le président, M. Louis Beaulieu, et de délégué substitut, M^me^ Johanne Saint-Cyr ;
- de recommander au Conseil interprofessionnel du Québec que soit décerné le prix du Mérite du CIQ à M^me^ Sylvie Lepage-Gagnon, audiologiste ;
- de mandater le directeur général pour négocier une entente entre l'OOAQ et l'ACOA concernant l'utilisation de l'examen pour une durée d'un an et renouvelable ;
- d'autoriser la syndic à s'adjoindre les services d'experts dans le cadre d'enquêtes en cours ;
- d'adopter le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale du 15 juin 2000 ;
- de décerner le *Prix Germaine Huot 2000* à M. Michel Desgagné pour sa contribution au programme québécois pour l'implant cochléaire ;
- d'adopter les états financiers de l'OOAQ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000 ;
- de nommer M^me^ Louise Lavergne, en vertu de l'article 77 du *Code des professions*, administratrice de la région centre pour un mandat d'une durée de trois ans ;
- de désigner le directeur général, M. Jean-Philippe Legault, représentant de l'OOAQ au Conseil québécois d'agrément des établissements de santé et de services sociaux ;
- d'entériner le projet d'entente de partenariat avec l'ACOA dans le cadre du XXV^e^ congrès de l'IALP et de mandater le directeur général à le signer au nom de l'OOAQ ;
- d'entériner le rapport d'évaluation du directeur général, réalisé par le comité d'évaluation et de mandater le président à renouveler le contrat de travail du directeur général, M. Jean-Philippe Legault, pour une durée de trois ans ;
- de désigner les signataires des effets bancaires en confirmant à cet effet les officiers et le directeur général et secrétaire de l'OOAQ ;
- d'entériner le contrat d'engagement intervenu entre l'Ordre et M^me^ Thérèse Kirouac, au poste de secrétaire de direction, pour une durée d'un an ;
- de mandater le directeur général pour renouveler l'entente intervenue entre l'OOAQ et la commission scolaire de Laval concernant le prêt de service de M^me^ Evelyne Perras pour le poste de conseillère aux affaires professionnelles d'une durée d'un an ;
- de nommer les personnes suivantes :
  - M^me^ Isabelle Vendette au poste de vice-présidente et M^me^ Geneviève Lemieux au poste de trésorière, pour une période d'un an ;
  - M^me^ Julie Béland au comité d'orthophonie et d'audiologie en CLSC ;
  - M^me^ Chantal Caron et Chantal S. Tremblay au comité d'audiologie ;
  - M. Claude Beauregard, M^me^ Sylvie Bilodeau, Isabelle Bélanger, Marie-Claude Leclerc, Sylvie Lepage-Gagnon et Doris St-Pierre Lafond comme commissaires aux États généraux. M^me^ Doris St-Pierre Lafond et Sylvie Lepage-Gagnon occuperont respectivement la présidence et la vice-présidence et M. Jean-Philippe Legault agira à titre de secrétaire ;
  - M^me^ Doris Saint-Pierre Lafond, secrétaire du comité de révision des plaintes ;
  - M. Louis Beaulieu, M^me^ Isabelle Vendette et Évelyne Perras ainsi que MM. Jean-Philippe Legault et Conrad Hamel au comité de réglementation ;
  - M^me^ Pascale Boucher au comité d'orthophonie scolaire ;
  - M^me^ Renée Ledoux au comité Germaine Huot ;

• M^me^ Madeleine Samson au comité ad hoc sur la définition de la dysphasie ;

• M^me^ Marthyne Brazeau au comité de révision ;

• M^me^ Nicole Archambault Moreno, syndic de l'Ordre, pour un mandat de trois ans prenant fin le 31 mars 2004 ;

• M^me^ Monique Loubert au comité d'admission, Céline Giroux à titre de présidente au comité d'inspection professionnelle, Anne Bastard à titre de présidente du comité de la formation continue et Carmen Phénix au comité de formation ;

• M^me^ Evelyne Perras, Gisèle Tétreault-Long, Madeleine Samson, Céline Giroux, Renée Boisclair-Papillon, Maxianne Berger, Martine Patry, Mireille Gauthier, Lorna Dowson, Claudine Paris, Josée Laurendeau et M. Richard Larocque aux postes d'inspecteurs-enquêteurs, pour une durée de trois ans ;

• M^me^ Johanne St-Cyr et Christiane Cyr-Stafford ainsi que le président, M. Louis Beaulieu, au comité d'étude pour la distinction de *Membre Émérite ;*

• M. Louis Beaulieu, président, M^me^ Louise Coderre et Michèle Bergeron de l'Université de Montréal ainsi que Jeanne Cleassen de l'Université McGill au comité des prix Cardozo-Coderre ;

▼ d'entériner le projet des États généraux des orthophonistes et des audiologistes du Québec et ; d'adopter le document de consultation sur les États généraux et le plan d'action ;

▼ d'entériner la lettre intitulée *Commentaires sur le projet de reconnaissance professionnelle des géologues et géophysiciens* envoyée à M. Jean K. Samson en réponse à la consultation de l'Office des professions du Québec ;

▼ d'imposer un stage de perfectionnement à trois membres respectivement en vertu des paragraphes b), d), e) de l'article 2.01 du règlement concernant les stages de perfectionnement et de limiter pendant la durée du stage le droit d'exercice d'un membre en vertu du paragraphe c) de l'article 3.01 du règlement ;

▼ d'amender la politique sur la rémunération et les conditions de travail des dirigeants et employés de l'OOAQ ;

▼ d'adopter le mémoire de l'OOAQ présenté à la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux ;

▼ d'accorder la Bourse Raymond Hétu 2000-2001 à M. André Courcy, orthophoniste ;

▼ de donner un accord de principes au projet d'entente relatif à la mobilité interprovinciale des orthophonistes et des audiologistes / Agreement Respecting Interprovincial Mobility of Speech-Language Pathologists and Audiologists ;

▼ de fixer le nombre de membres du comité de révision des plaintes à six personnes en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions* et d'amender le document intitulé Règles de fonctionnement du comité de révision des plaintes ;

▼ de désigner membre du comité de discipline, M^me^ Lucie Morin, orthophoniste, en vertu de l'article 117 du *Code des professions* pour un mandat d'une durée de trois ans ;

▼ d'entériner le renouvellement de l'entente avec la Sécurité compagnie générale d'assurance pour un terme de trois ans ;

▼ d'adopter le document intitulé *Prise de position du comité ad hoc sur le dépistage universel de la surdité chez les nouveau-nés* ;

▼ d'adopter le document intitulé *Document de réflexion sur les thérapies et les pratiques alternatives* ;

▼ d'entériner le document intitulé *Politiques et procédures du comité de formation continue de l'OOAQ* ;

▼ de déléguer au secrétaire du comité de discipline en vertu de l'article 138 du *Code des professions* (C-26) le pouvoir de choisir parmi les membres du comité de discipline, les deux membres qui, avec le président ou le président suppléant, siégeront pour instruire une plainte ;

▼ d'entériner la recommandation du comité de communication concernant le thème du mois de la communication, mai 2001 : *Orthophoniste-Audiologiste : des professions ouvertes sur le monde ;*

▼ d'adopter le mémoire de l'OOAQ présenté à la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française (février 2001) ;

▼ d'adopter l'avis préliminaire concernant les normes et critères régissant l'inspection professionnelle des audiologistes en pratique privée et en cabinet ORL ;

▼ d'accepter l'offre de La Professionnelle à l'effet de retenir les services de la firme Dale Parizeau pour le renouvellement du régime d'assurance médicaments prenant effet le 1^er^ avril 2001 ;

Jean-Philippe Legault, MBA, Adm.A,
secrétaire et directeur général

ci-contre :
M^me^ Germaine Huot, orthophoniste-audiologiste Chevalier de l'Ordre du Québec et membre de l'Ordre du Canada.

ci-dessus :
M. Louis Beaulieu, président, lors du lancement du *Guide de prévention des troubles de la communication à l'intention de la clientèle de la petite enfance.*

ci-dessus :
M^me^ Sylvie Lepage Gagnon, audiologiste, recevant le *Prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec.*

Caroline Blais, audiologiste, Anne de la Durantaye, orthophoniste, membres du comité de communication accompagnées de Jean-Philippe Legault, directeur général et Sylvie Roberge, secrétaire aux communications.

Rapport du syndic

Nicole Archambault Moreno

Quinze nouveaux dossiers ont été ouverts en 2000-2001, s'ajoutant à neuf dossiers en suspens et portant sur:

- retard indu à produire un rapport (9) et avoir exigé à l'avance le paiement des honoraires.
- retard indu à répondre à un collègue (1)
- reçus de complaisance (1)
- rapport de complaisance (1)
- attitude professionnelle (3)

Neuf dossiers ont été fermés au cours de l'année suite à une conciliation et un autre suite au retrait de la demande.

- Trois (3) plaintes ont été déposées au comité de discipline portant sur le manque au devoir d'informer le client, la méthode utilisée, les délais indus à fournir un rapport, les honoraires exigés à l'avance, le défaut de répondre au syndic, des reçus de complaisance.

Les demandes d'enquête provenaient du public (13), d'une compagnie d'assurance (1), d'un collègue (1).

Trois (3) dossiers sont encore à l'état d'enquête.

Rapports des comités

Comité de discipline

Membres :

M[e] Marie-Esther Gaudreault, présidente; M[e] Jean Paquet, président suppléant; Colette Castonguay, France Fontaine, Lucie Morin.
Jean-Philippe Legault, secrétaire

Mandat :

Le comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* et des règlements de l'Ordre.

Réunions :

Au cours du présent exercice, le comité de discipline a tenu cinq séances à Montréal.

Dossiers traités: En incluant un dossier acheminé lors de l'exercice précédent et les trois nouvelles plaintes reçues en 2000-2001, 36 chefs d'accusation ont été déposés en vertu des dispositions suivantes:

Code des professions
art. 60 - 1 chef

Code de déontologie

art. 1	1 chef	art. 53	10 chefs
art. 31	1 chef	art. 60	7 chefs
art. 23	1 chef	art. 14	5 chefs
art. 22	10 chefs		

Décisions, plaintes et requêtes
Au cours de l'exercice 2000-2001, le comité a rendu deux décisions concernant à la fois la culpabilité et la sanction. Des ordonnances d'interdiction de divulguer et de diffuser le nom du client concerné ainsi que tout renseignement ou document permettant de l'identifier ont été rendues dans l'une des décisions.

Sanctions
Les sanctions imposées se répartissent comme suit:
- une réprimande et amende de 600 $,
- des amendes de 800 $, 600 $, 600 $, 600 $ et 600 $.

Les débours ont été imposés dans tous les cas.

Rapports des comités

Comité de révision

Membres :

Renée Boisclair Papillon, présidente ; Doris St-Pierre Lafond secrétaire ; Mireille Grenier, Jean-Paul Morin, Benoît Tétreault.

Mandat :

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le comité de discipline (art.123.3, *Code des professions*).

Réunion :

Une demande de révision a été acheminée au comité de révision au cours du présent exercice.

Le comité s'est réuni et a rendu un avis concluant qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline, avis qui fut expédié au demandeur et au syndic.

Comité d'admission

Membres :

Carmen Phénix, présidente
Mathyne Brazeau, Lucie Larose, Mirelle Larose

Mandat :

Étudier les demandes d'équivalence de diplômes et de formations et formuler les recommandations au Bureau.

Réunions :

Le comité s'est réuni à huit reprises

Réalisations :

- Étude des demandes d'équivalence de diplômes :
  - trois recommandations d'admissibilité ;
  - cinq recommandations de refus, incluant les suggestions aux candidats concernant les cours et stages devant être complétés afin de répondre aux exigences d'équivalence ;
  - trois dossiers encore incomplets.
- Étude des demandes d'équivalence de la formation :
  - cinq candidats ont déposé une demande à ce chapitre,
  - une seule candidate a poursuivi la procédure en s'inscrivant à l'examen de l'ACOA qu'elle a échoué.
- Étude de dossiers de candidats ayant obtenu leur diplôme plus de cinq ans avant leur demande d'admission à l'OOAQ :
  - trois dossiers étudiés et il a été recommandé au Bureau d'imposer des stages de perfectionnement.
- Étude de dossiers de membres désirant réorienter leur carrière :
  - deux dossiers ont été étudiés à la demande du CIP
- Modification des formulaires d'équivalence de la formation. Analyse des résultats obtenus par le candidat.
- Présentation d'un mémoire dans le cadre des États généraux de la profession
- Discussion et recommandations au sujet du projet de permis restrictif ou permis temporaire.
- Étude et commentaires du projet de modification au niveau des exigences de stages cliniques présenté par Canadian Council of University Programs in Communication Sciences and disorders (CCUP).

La présidente a :

- participé à la rencontre annuelle des présidents de comités ;
- participé à des téléphones-conférences et à des réunions formelles avec les représentants des autres provinces au sujet de l'accord sur la mobilité de la main-d'oeuvre ;
- étudié les contenus des formations étrangères en orthophonie dans le but de faire une démarche de recrutement ; elle a suggéré des pistes de formation supplémentaire, en lien avec l'Université de Montréal ;
- collaboré à l'adaptation du système de gestion de l'information des membres aux besoins de l'admission ;
- répondu à de nombreuses demandes de renseignements de la part des candidats.

Rapports des comités

Comité de la formation

Membres désignés :

par l'Ordre :

• M. Louis Beaulieu, président du comité et président de l'Ordre ; • Mme Carmen Phénix, présidente du comité d'admission.

par la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec :

• M. Jean-Pierre Gagné, directeur de l'École d'orthophonie et d'audiologie, Université de Montréal et M^me^ Rachel Mayberry, directrice, École des sciences de la communication humaine, Université McGill.

par le ministre de l'Éducation :

• M. Roger Murray de la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Éducation

observateurs (avec droit de parole)

• M. Conrad Ouellon, directeur du programme d'orthophonie, Université Laval ; • M^me^ Andrée Desgagnés, étudiante, Université de Montréal ; • Mme Katrine Doucet, étudiante, Université McGill.

Mandat :

Le comité de formation est un comité consultatif qui doit : « Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des orthophonistes et audiologistes. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'orthophoniste et d'audiologiste ». Le fonctionnement du comité est encadré par le *Règlement sur le comité de la formation des orthophonistes et audiologistes.*

Réunion :

Le Comité a tenu une réunion cette année en présence de tous ses membres.

Réalisations :

Le Comité a accueilli cette année un nouveau représentant du ministère de l'Éducation ainsi que le directeur du nouveau programme d'orthophonie de l'Université Laval qui s'est joint à titre d'observateur avec droit de parole. Le Comité a salué l'arrivée de ce nouveau partenaire en rappelant qu'il s'agit du troisième lieu de formation au Québec et du premier programme créé depuis 1963. Le comité a débuté sa révision des programmes d'études qu'il poursuivra au cours de l'année 2001. Il entend également se pencher en priorité sur les questions des stages et de l'enseignement clinique ainsi que sur la formation continue pendant le prochain exercice. La question de la pénurie d'effectif a fait aussi l'objet de discussion et tous ont convenu de l'importance des difficultés, compte tenu du nombre de diplômés qui terminent annuellement. Ce sujet sera sans doute encore à l'ordre du jour pour les prochains mois.

Comité de formation continue

Membres :

Marie-Stéphane Rainville, présidente
Anne Bastard, Caroline Blais, Marie-Claude Blais, Dale Bonnycastle, Brigitte Damien, Christiane Giard, Irène Kakos, Richard Larocque, Marie-Claude Leclerc, Renée Mayrand, Dominique Vézina.

Cinq membres ont remis leur démission : M^mes^ Marie-Stéphane Rainville, Dale Bonnycastle, Brigitte Damien, Irène Kakos et Renée Mayrand. Nous avons accueilli une nouvelle membre, M^me^ Marie-Claude Blais. M^me^ Anne Bastard a été élue présidente en remplacement de M^me^ Marie-Stéphane Rainville. Nous remercions les membres démissionnaires pour leur implication auprès du comité de formation continue.

Mandat :

Organiser des activités de formation continue répondant aux besoins de l'ensemble des membres.

Réunions :

Le comité de formation continue a tenu trois réunions entre le 1^er^ avril 2000 et le 31 mars 2001.

Réalisations :

Au cours de l'année, le comité a organisé et réalisé six activités de formation continue réparties comme suit : une activité en audiologie, deux en orthophonie-audiologie et trois en orthophonie (dont deux vidéoconférences de l'ASHA).

Répartition des activités selon les régions :

Montréal

- trois en orthophonie (dont deux vidéoconférences le soir) ;
- une en audiologie (le soir).

Québec

- une en orthophonie-audiologie (durée de trois jours).

La région de l'Outaouais a bénéficié de bourses régionales de formation : une bourse divisée entre deux membres pour l'orthophonie et une autre divisée en deux en audiologie.

Cette année, le comité de formation continue a :

- poursuivi puis annulé par la suite l'expérience de l'abonnement à des vidéoconférences de l'ASHA.
- envisagé la mise sur pied d'un projet pilote pour la formation par internet.
- participé au colloque du Conseil Interprofessionnel du Québec par l'intermédiaire de deux de ses membres.
- mis sur pied un sous-comité des unités de formation continue.

La présidente du comité de formation continue a participé à la réunion des présidents des comités de l'Ordre.

Comité d'inspection professionnelle

Membres :

Gisèle Tétreault, présidente ; Evelyne Perras, secrétaire ; Céline Giroux ; Danielle Noreau ; Christiane Provençal ; Madeleine Samson.

Inspecteurs :

Maxiane Berger, Renée Boisclair-Papillon, Lorna Dowson, Céline Giroux, Josée Laurendeau, Claudine Paris, Martine Patry, Evelyne Perras, Christiane Provençal, Madeleine Samson.

Mandat :

Surveiller l'exercice de la profession en réalisant notamment le programme d'inspection et en enquêtant sur la compétence de tout membre, s'il y a lieu.

Réunions :

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a tenu dix réunions régulières et deux réunions spéciales avec les inspecteurs. Cette année, nous avons accueilli deux nouveaux inspecteurs, soit M^mes^ Renée Boisclair-Papillon et Claudine Paris.

En outre, la présidente du CIP a participé à la réunion des présidents de comité de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) le 17 avril 2000 et a rencontré, le 6 décembre 2000 et le 21 février 2001, le président de l'OOAQ, le directeur général et la conseillère aux affaires professionnelles pour faire le point sur la révision des objectifs et du processus d'inspection professionnelle ainsi que pour se donner des orientations et un plan d'action pour les cinq prochaines années.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

Il était prévu que 60 inspections soient réalisées (52 en orthophonie et huit en audiologie). Au 31 mars 2001, ont été inspectés sept audiologistes dont deux en pratique privée, deux en centres de réadaptation, une en milieu hospitalier et deux en santé au travail et 58 orthophonistes répartis de cette façon : 11 en centres hospitaliers, neuf en centres de réadaptation, 17 en milieu scolaire, six en CLSC et 15 en pratique privée. Les régions visitées cette année ont été Chaudière-Appalaches et Abitibi-Témiscamingue, notamment parce que nous avions des suivis à faire dans ces régions. Pour atteindre nos objectifs, nous avons fait parvenir une lettre à 137 membres les informant d'une visite possible d'un inspecteur cette année, 21 visites ont dû être annulées et reportées (par rapport à 12 l'année précédente) en raison de congé de maternité, de maladie, d'arrêt temporaire de pratique, etc. Les membres qui n'auront pas été inspectés cette année seront reportés automatiquement au programme d'inspection 2001-2002.

Cette année, se sont ajoutés au programme d'inspection prévu, deux demandes d'inspection par le Bureau de l'OOAQ (une inspection générale qui a été faite et une enquête particulière qui a dû être reportée en raison d'un problème sérieux de santé du membre), un dossier de réorientation professionnelle et une demande d'inspection générale par le syndic.

Le CIP a recommandé au Bureau d'imposer un stage de perfectionnement à un membre et de limiter le droit d'exercice pendant la durée de ce stage (art. 113 du *Code des professions*).

Dans un autre dossier, le Bureau a décidé de prolonger le stage du membre (suivi d'une inspection du programme 1999-2000) de l'automne 2000 à mai 2001 et ce membre devrait être inspecté de nouveau lors du programme 2001-2002.

En tout, 65 inspections ont été effectuées, dont une enquête particulière à l'initiative du CIP. Le comité a prévu un suivi dans la prochaine année de deux dossiers.

Autres réalisations :

De plus, le comité a réalisé les mandats suivants :

- compléter la révision des objectifs et du processus d'inspection professionnelle en vue de proposer des modifications pour améliorer la qualité et l'efficience ;
- collaborer avec le directeur général afin d'adapter le système de gestion de l'information des membres (Assyst-Pro) aux besoins de l'inspection professionnelle ;
- réaliser une formation pour les inspecteurs en vue d'améliorer et d'uniformiser les pratiques ;
- élaborer une nouvelle grille d'évaluation.

Comité de réglementation

Membres :

Jean-Philippe Legaut, Louis Beaulieu, Isabelle Vendette, Evelyne Perras et Conrad Hamel.

Réunions :

Le comité de réglementation a tenu une réunion au cours du présent exercice.

Réalisations :

La révision du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OOAQ* a été entreprise. La planification des objets prioritaires de travail a été effectuée.

Liste des autres comités

Comités facultatifs

facultatifs

- Comité d'audiologie
- Comité des publications
- Comité de communication
- Comité d'orthophonie scolaire
- Comité de sélection du Prix Germaine Huot
- Comité d'orthophonie et d'audiologie en CLSC

Comités ad hoc

ad hoc

- Comité du XI^e^ congrès 2000
- Comité ad hoc sur les pratiques alternatives
- Comité ad hoc en dysphagie
- Comité ad hoc Cardozo-Coderre
- Comité ad hoc pour l'attribution de la Distinction de membre Émérite
- Comité ad hoc pour l'évaluation du directeur général
- Comité ad hoc sur le dépistage universel de la surdité chez les nouveau-nés
- Comité ad hoc sur la définition de la dysphasie
- Comité ad hoc sur la suramplification
- Comité ad hoc d'évaluation du projet pilote d'équivalence de formation continue

Tableau des membres

Membres réinscrits au Tableau 16

Radiations du Tableau 25

Répartion régionale au 31 mars 2001

répartion régionale

Région 01	Bas-St-Laurent	16
Région 02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	16
Région 03	Québec	119
Région 04	Mauricie	34
Région 05	Estrie	45
Région 06	Montréal	444
Région 07	Outaouais	58
Région 08	Abitibi-Témiscamingue	19
Région 09	Côte-Nord	8
Région 10	Nord-du-Québec	2
Région 11	Gaspésie-Île-de-la-Madeleine	15
Région 12	Chaudière-Appalaches	29
Région 13	Laval	44
Région 14	Lanaudière	49
Région 15	Laurentides	56
Région 16	Montérégie	142
Région 17	Centre-du-Québec	22
	Hors du Québec	25

Cotisation annuelle 2000-2001

Pour l'exercice 2000-2001, les montants de cotisation payables au 1er avril 2000 se répartissaient comme suit, selon les catégories de membres :

membre régulier . . . . . .460,00 $
membre externe . . . . . .230,00 $
membre retraité . . . . . .115,00 $
membre étudiant . . . . . .230,00 $
membre associé . . . . . .345,00 $
membre invalide . . . . . .115,00 $
membre à vie . . . . . .nil

États financiers 2001-2001

Table des matières

Rapport des vérificateurs 20
État des revenus et dépenses 21
Bilan 22
État du surplus 22
Notes complémentaires 23
Dépenses des comités (annexe) 24

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec au 31 mars 2001 et les états des revenus et dépenses et du surplus de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Samson Bélair
Deloitte & Touche

Comptables agréés
Le 3 mai 2001

État des revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001 $	2000 $
Revenus		
Cotisations des membres	**493 254**	468 478
Inscriptions et admissions à la pratique	**7 710**	4 300
Amendes	**5 911**	3 243
Abonnements étudiants	**3 150**	4 300
Frais d'études de dossiers	**6 107**	5 558
Services de recherche d'emploi	**33 390**	20 350
Ristournes - assurances	**10 340**	8 053
Revenus d'intérêt	**17 548**	15 244
Publicité	**6 635**	5 454
Congrès (net des frais de 93 246 $ en 2000)	**10 671**	-
Autres revenus	**66**	120
	594 782	535 100
Dépenses		
Salaires	**238 160**	216 504
Honoraires et frais de déplacement	**16 924**	13 985
Charges sociales	**38 369**	40 346
Charges locatives	**28 982**	36 136
Frais de courrier	**23 055**	21 916
Impression et photocopies	**57 261**	56 477
Frais de comptabilité et de vérification	**19 454**	14 230
Contentieux et services juridiques	**40 193**	15 232
Frais d'assemblées et divers	**11 739**	10 928
Télécommunications	**8 928**	7 450
Dépenses des comités - annexe	**51 764**	24 447
Conseil interprofessionnel du Québec	**6 681**	6 559
Frais de réunions de bureau	**10 878**	11 100
Fournitures de bureau	**3 846**	4 351
Fournitures informatiques	**13 293**	25 653
Congrès, formation et perfectionnement	**3 192**	3 445
Communications et marketing	**38 425**	20 893
Amortissement	**5 818**	4 995
	616 962	534 647
Excédent des (dépenses sur les revenus) revenus sur les dépenses	**(22 180)**	453

Bilan au 31 mars 2001

	2001	2000
	$	$
Actif		
À court terme		
Débiteurs	39 528	19 696
Frais payés d'avance	15 181	7 457
	54 709	27 153
Placements (note 3)180 000	180 000	
Immobilisations (note 4)	19 928	14 284
	254 637	221 437
Passif		
À court terme		
Découvert bancaire (note 5)	82 533	10 142
Créditeurs et charges à payer	37 015	35 985
Revenus perçus d'avance (note 6)	15 295	33 336
	134 843	79 463
Surplus		
Investi en immobilisations	19 928	14 284
Non réservé	99 866	127 690
	119 794	141 974
	254 637	221 437

Approuvé par,

Président — Louis Beaulieu

Trésorière — Geneviève Lemieux

État du surplus de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001			2000
	Investi en immobilisations	Non réservé	Total	Total
	$	$	$	$
Surplus au début	**14 284**	127 690	141 974	141 521
Acquisition d'immobilisations	**11 462**	(11 462)	-	-
Excédent des (dépenses sur les revenus) revenus sur les dépenses	**(5 818)**	(16 362)	(22 180)	453
Surplus à la fin	**19 928**	99 866	119 794	141 974

Notes complémentaires

1. Description de l'Ordre

L'Ordre, constitué en vertu du Code des Professions du Québec, regroupe les orthophonistes et les audiologistes exerçant leur profession à titre réservé suivant les règles du Code des Professions au Québec.

2. Convention comptable

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et tiennent compte de la principale convention comptable suivante :

Immobilisations
Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	30 %

3. Placements

	2001	2000
	$	$
Fonds communs de placements, au coût (cours du marché 34 925 $; 38 175 $ en 2000)	**39 997**	39 997
Obligations, portant intérêts variant de 5,21 % à 6,14 %, encaissables de juillet 2001 à janvier 2003, au coût (cours du marché 159 319 $, 147 878 $ en 2000)	**140 003**	140 003
	180 000	180 000

4. Immobilisations

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier et équipement	**5 500**	**4 005**	**1 495**	1 869
Équipement informatique	**43 162**	**24 729**	**18 433**	12 415
	48 662	**28 734**	**19 928**	1 284

5. Découvert bancaire

L'Ordre dispose d'une marge de crédit pour la gestion courante de ses opérations. Le montant maximum autorisé est de 50 000 $. Cette marge de crédit est garantie par un placement en obligations de 50 000 $ au 31 mars.

6. Revenus perçus d'avance

	2001	2000
	$	$
Cotisations	**6 597**	2 931
Formation continue	**8 098**	400
Publicité	**600**	825
Congrès	-	29 180
	15 295	33 336

7. Engagements

L'Ordre a signé un bail d'une durée de dix ans échéant en 2003 pour des espaces à bureaux. L'engagement minimal pour les trois prochains exercices est de 60 667 $ et comporte une clause d'augmentation annuelle égale à l'indice des prix à la consommation. De plus, l'Ordre s'est engagé en vertu de contrats de location-exploitation relatifs à de l'équipement pour une valeur totale de 23 849 $ dont les versements annuels s'établissent comme suit :

	$
2002	**6 730**
2003	**6 539**
2004	**6 348**
2005	**4 232**

8. Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Dépenses des comités de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
	$	$
Formation continue		
Revenus d'inscription	20 539	48 004
Frais des activités	20 559	34 957
	(20)	13 047
Dépenses du comité	2 011	2 619
Excédent des (dépenses) revenus	(2 031)	10 428
Autres comités		
Dépenses		
Orthophonie scolaire	1 679	967
Orthophonie et Audiologie-CLSC	601	183
Inspection professionnelle	18 582	16 859
Admission	5 178	5 33
Formation	55	-
Publication	394	276
Syndic	11 241	7 810
Ad hoc	4 502	2 961
Communications	706	489
Révision - plaintes	200	-
Discipline	2 870	-
États généraux	3 725	-
	49 733	34 875
	51 764	24 447